



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 17 MAI 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE DIX-SEPT MAI A 19H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE ONZE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

**ETAIENT PRESENTS :** MMES BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BUFFETEAU, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DURONSSOY, FAUTRAT, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MATONDO, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROSSI, SLOBADZIAN, SONATORE, VAQUIE ET MM. BERCHER FABIEN, BIGNET, BOUCHET, BRANCHE, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CITRON, COLIN, COUDRAY, DELMOND, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GLACE, GODEFROY, GOMBAULT, GUERIN, HUET, LEDUR, LELE, MARCHAND, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, THERET, VALLADE ET VALOGNES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. AMANY A M. MOISY, MME BAFFOY A MME ROSSI, MME BISON A MME DAUVILLIERS, M. BOSSARD A M. ROUX, M. CATINAT THIERRY (LABROSSE) A M. CITRON, M. CIRET A MME FAUTRAT, MME DESTIN A M. LELE, M. DUFRENNE A M. GODEFROY, M. FAURIE A M. GIRARD, MME FOUSSARD A MME DURONSSOY, M. GAUCHER DENIS A MME LE GAL, M. LATCHERE A M. CHANCLUD, M. LETURGIE A MME MOLVEAUX, MME MEIGNANT A M. MERCIER, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME ROQUET A M. GAULTIER, M. ROUSSEAU SEBASTIEN A M. ROUSSEAU FABRICE, MME SABY A MME CLOUZEAU.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES BAUDOIN, BERTHELOT ISABELLE, DELACUVELLERIE, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA ET MM. BERCHER HERVE, DUQUENOY, GAGNEPAIN, GRAMOSO, HERTZOG, LATCHERE, LEBLANC, MANIAK, MARTIN, MATIGNON, PINTAT, ROUSSEAU ALAIN ET TELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. LELE.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	88
PRESENTS :	50
POUVOIRS :	18
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	20
VOTANTS :	68

### **CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DES 29 MARS ET 13 AVRIL 2017.

M. GAULTIER remarque, sur le compte rendu du 29 mars, qu'il n'est pas certain que le haut débit puisse être mis en place sur la commune déléguée de Mainvilliers d'ici la fin de l'année (page 13).

En ce qui concerne le compte rendu du 13 avril, Mme FAUTRAT revient sur le budget primitif de l'assainissement collectif (page 6). Elle remarque qu'il est demandé que ce vote ait lieu plus tôt, à savoir en fin d'année et non plus tard, comme indiqué.

Aucune autre remarque n'étant apportée, ces compte rendus sont approuvés à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

▪ **DÉCISION N° ST17-009 DU 29 MARS 2017.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE VERIFICATION DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA STATION D'EPURATION ».

▪ **DÉCISION N° ST17-010 DU 30 MARS 2017.**

« PORTANT SUR UN CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER AVENUE DU GENERAL PATTON SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES (MARCHE 17P06M) ».

▪ **DÉCISION N° 17-251 DU 31 MARS 2017.**

« RELATIVE A L'ACHAT DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET DE GOUTERS POUR LE MULTI-ACCUEIL ».

▪ **DÉCISION N° 17-267 DU 11 AVRIL 2017.**

« PORTANT SUR LA RESILIATION DU CONTRAT POUR LE LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-268 DU 11 AVRIL 2017.**

« CONCERNANT L'INTERVENTION DE LA FERME TILIGOLO ».

▪ **DÉCISION N° ST17-279 DU 24 AVRIL 2017.**

« PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-282 DU 26 AVRIL 2017.**

« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA CRECHE FAMILIALE ».

▪ **DÉCISION N° 17-283 DU 26 AVRIL 2017.**

« RELATIVE A LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION DU MARCHE 17P004T – TRAVAUX DE REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DE REMISE EN TERRAIN NU, DE CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET D'UN OSSUAIRE, D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR ».

▪ **DÉCISION N° 17-284 DU 22 MARS 2017.**

« RELATIVE AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « RAGING BULL » AVEC L'ASSOCIATION CALIBAND THEATRE ».

### PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

#### ❖ AFFAIRES GENERALES.

**17-05-AFG-01**      **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES ET ALSH DU MALESHERBOIS ET DE LA CCPG, AINSI QUE DU MULTI-ACCUEIL ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique pour le groupement de commandes « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles et ALSH du Malesherbois et de la CCPG ainsi que du multi-accueil ».
- **RAPPELLE** que la commune du Malesherbois a été désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre la CAO sera présidée par Mme le Maire ou son représentant.

- **DESIGNE** M. MOISY membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement créée pour le groupement de commandes.
- **DESIGNE** M. BERCHER Fabien membre suppléant de cette CAO.
- **PRECISE** que les membres titulaire et suppléant représentant la CCPG sont MM. RENUCCI et CATINAT.

**17-05-AFG-02      DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** M. GUERIN délégué(e) titulaire de la commune au sein du Comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.
- **DESIGNE** M. GIRARD délégué(e) suppléant(e) de la commune au sein du Comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.
- **PRECISE** que cette désignation est valable jusqu'à ce qu'elle soit rapportée ou au renouvellement du conseil municipal.

**17-05-AFG-03      SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CABINE PHOTOGRAPHIQUE – ACCUEIL DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la société PHOTOMATON SAS à installer et à exploiter un appareil de photographie à l'accueil de la mairie déléguée de Malesherbes.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'exploitation passée avec PHOTOMATON SAS dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** qu'une redevance correspondant à 15 % des recettes hors taxes réalisées l'année N-1 sera versée par PHOTOMATON SAS.
- **PRECISE** que cette redevance sera imputée au chapitre 70 du budget des exercices concernés.

**17-05-AFG-04      SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES (EX CAFPRO).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, chargée des demandes « multifaf » ainsi que tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

**17-05-AFG-05      TRANSFERT DE PROPRIETE D'UNE ACTION DE LA SIAP.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de racheter à Mme DAUVILLIERS l'action SIAP qu'elle détient en son nom au prix de 16 €.
- **AUTORISE** la signature de tout document nécessaire pour acter ce transfert de propriété par le 1<sup>er</sup> Adjoint.

- **PREND ACTE** que la SIAP se chargera des communications au Journal Officiel.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 27, « titres immobilisés », du budget de l'exercice concerné.

**17-05-AFG-06 REVISION TRIENNALE DU LOYER - AVENANT AU BAIL DE LA GENDARMERIE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'avenant au bail des locaux de la Gendarmerie de Malesherbes sis au 22 rue de Boigneville, au profit de l'Etat, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** la révision du loyer desdits locaux à 29 725,11 € (vingt-neuf mille sept cent vingt-cinq euros 11 cts), payable trimestriellement à terme échu.
- **PRECISE** que la recette correspondante est inscrite au chapitre 75 du budget des exercices concernés.

**17-05-AFG-07 SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à apporter toutes modifications nécessaires et à les valider.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant N°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2021 avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et la Région Centre-Val de Loire, tel qu'annexé à la présente délibération.

**17-05-AFG-08 AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES ASSISTANTES MATERNELLES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant aux contrats des Assistantes maternelles tel qu'annexé à la présente délibération.

❖ **URBANISME.**

**17-05-URB-01 MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en place d'une demande d'autorisation préalable de mise en location pour tout bien immobilier situé dans les zones définies sur le plan joint en annexe.
- **PRECISE** que cette décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **PRECISE** que le dépôt des demandes d'autorisation se fera au siège de la commune nouvelle, 5 ter avenue du Général de Gaulle – Malesherbes – 45330 LE MALESHERBOIS.
- **PRECISE** que cette délibération sera transmise pour information à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

**17-05-URB-02 MISE EN VENTE DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en vente des parcelles suivantes, sur la base de 0.24 € nets vendeur, le mètre carré :

Section	Parcelle	Nature	superficie	Lieudit
ZO	62	Bois-taillis	680 m <sup>2</sup>	« Pentes d'Argeville »
ZO	69	Bois-taillis	700 m <sup>2</sup>	« Pentes d'Argeville »
ZO	83	Bois-taillis	3 650 m <sup>2</sup>	« Friches d'Argeville »
ZO	86	Bois-taillis	5 170 m <sup>2</sup>	« Friches d'Argeville »
ZS	5	Bois-taillis	232 m <sup>2</sup>	« la Vallée de Briarres »
ZS	21	Bois-taillis	810 m <sup>2</sup>	« la Vallée de Briarres »
ZT	50	Bois-taillis	4 910 m <sup>2</sup>	« les Bornes »
ZV	25	Friche boisée	1 890 m <sup>2</sup>	« Montagne de Villiers Marti »
ZV	36	Friche boisée	3 750 m <sup>2</sup>	« Montagne de Villiers Marti »
ZV	38	Bois-taillis	700 m <sup>2</sup>	« Montagne de Villiers Marti »

Soit un prix de base, à la parcelle, comme suit :

- 163.20 €
  - 168 €
  - 876 €
  - 1240.8 €
  - 55.68 €
  - 194.4 €
  - 1178.4 €
  - 453.60 €
  - 900 €
  - 140 €
- **DESIGNE** la SCP MILLERON HALATRE de Malesherbes afin de formaliser les ventes par acte notarié.
- **PRECISE** que les acquéreurs prendront en charge tous les frais concernant la transaction.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif et tout document se rapportant à ces ventes.
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget principal de l'exercice concerné au chapitre 41.

❖ **FINANCES.**

**17-05-FIN-01 ANNULATION DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation des titres pour les sommes inscrites dans les tableaux ci-dessous :

Tiers n° 1 - Titres concernés				
budget	n° facture ou de rôle	émis le	objet	montant TTC
principal	2013-T-703100000893	11/12/13	prélèvement de 10/2013 impayé	88,45
principal	2014-T-703100000016	14/02/14	prestations de décembre 2013	96,74
principal	2014-T-703100000046	21/03/14	prestations de janvier 2014	43,34
principal	2014-T-703100000155	23/04/14	prestations de février 2014	28,26
principal	2014-T-703100000757	25/11/14	prestations de septembre 2014	131,40
principal	2014-T-703100000823	30/12/14	prestations d'octobre 2014	69,97
principal	2014-T-703100000899	26/01/15	prestations de novembre 2014	105,10
principal	2015-T-703100000012	27/02/15	prestations de décembre 2014	77,00
principal	2015-T-703100000444	17/07/15	prestations de mai 2015	38,66
principal	2015-T-703100000500	17/08/15	prestations de juin 2015	78,01
principal	2015-T-703100000642	16/09/15	prestations de juin 2015	42,05
principal	2015-T-703100000643	16/09/15	prestations de juillet 2015	3,67
principal	2016-T-26	16/02/16	prestations de novembre 2015	282,65
principal	2016-T-834	01/08/16	prestations de mai 2016	30,22
principal	2016-T-978	19/09/16	prestations de juin 2016	126,00
				<b>1 241,52</b>

Tiers n° 2 - Titres concernés				
budget	n° facture ou de rôle	émis le	objet	montant TTC
principal	2014-T-703100000816	31/12/14	impayé cantine octobre 2014	72,60
principal	2014-T-703100000854	19/01/15	rejet prélèvement septembre 2014	75,12
principal	2014-T-703100000905	26/01/15	impayé cantine novembre 2014	108,90
principal	2015-T-703100000017	27/02/15	impayé cantine décembre 2014	76,56
				<b>333,18</b>

- **PRECISE** que ces annulations de titres feront l'objet de mandats émis sur l'article « **6542 - Créances éteintes** » du budget principal de la commune du Malesherbois.

#### 17-05-FIN-02 ANNULATION DE DETTES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** l'annulation des titres pour les sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

Titre(s) concerné(s)						
budget	n° facture ou de rôle	émis le	objet	montant TTC	montant HT	TVA
eau	2014-T-76819340032	31/12/14	consommation 2014	70,42	66,75	3,67
eau	2015-T-76804440032	23/11/15	consommation 2015	313,60	297,26	16,34
eau	2016-R-239-1133	13/12/16	consommation 2016	298,10	282,56	15,54
				<b>682,12</b>	<b>646,57</b>	<b>35,55</b>

- **PRECISE** que ces annulations de titres feront l'objet de mandats émis sur l'article « 6542 - Créances éteintes » du budget de production et de distribution de l'eau potable de la commune du Malesherbois.

#### 17-05-FIN-03 ANNULATION DE DETTES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** l'annulation des titres pour les sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

Titre(s) concerné(s)						
budget	n° facture ou de rôle	émis le	objet	montant TTC	montant HT	TVA
assain_coll	2014-T-76228120032	31/12/14	consommation 2014	87,53	79,57	7,96
assain_coll	2015-T-76219880032	23/11/15	consommation 2015	395,11	359,19	35,92
assain_coll	2016-R-239-1054	13/12/16	consommation 2016	375,51	341,37	34,14
				<b>858,15</b>	<b>780,13</b>	<b>78,02</b>

- **PRECISE** que ces annulations de titres feront l'objet de mandats émis sur l'article « 6542 – Créances éteintes » du budget annexe de l'assainissement collectif de la commune du Malesherbois.

**17-05-FIN-04 MODIFICATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AU CENTRE SOCIAL « ARC-EN-CIEL » POUR L'ANNEE 2016.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** la décision du Conseil d'administration du Centre social de renoncer au solde de la subvention 2016 correspondant aux activités relevant précédemment des compétences de la Communauté de Communes du Malesherbois.
- **ACCEPTÉ** le remboursement par le Centre social de la subvention complémentaire de 15.000 euros qui lui a été accordée en 2016.
- **DECIDE** d'émettre un titre de ce montant au nom du Centre social.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants aux conventions citées plus haut formalisant ces modifications intervenues dans les subventions versées au Centre social.
- **PRECISE** que la recette correspondant au remboursement de la subvention complémentaire de 2016 est inscrite au budget de l'exercice 2017 au chapitre 77.

❖ **ENVIRONNEMENT.**

**17-05-ENV-01 MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de rapporter la délibération en date du 29 mars 2017 adoptant la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017.
- **ADOpte** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 30 mars 2017, ci-annexés.
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les Préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.

❖ **CULTURE-ANIMATION-LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE.**

**17-05-CAL-01 ADOPTION DES TARIFS TRIMESTRIELS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique de « LE MALESHERBOIS » pour la rentrée scolaire 2017/2018, comme suit :

## GRILLE DE PAIEMENTS TRIMESTRIELS POUR LES ELEVES INSCRITS

### Tarifs applicables à partir du 1er septembre 2017

#### Tarifs pour les résidents LE MALESHERBOIS

ECOLE DE MUSIQUE						
Disciplines/Tarifs	1 élève		2ème élève		3ème élève	
Eveil musical (initiation et solfège) ou Ensemble*	82 €		60 €		35 €	
Instrument + Solfège 30mn/45mn	158 €	197 €	109 €	141 €	64 €	78 €
Instrument seul pour adulte 30mn/45mn	117 €	178 €	79 €	124 €	46 €	71 €
Instrument supplémentaire 30mn/45mn	95 €	115 €	67 €	79 €	38 €	46 €

#### Tarifs pour les non-résidents LE MALESHERBOIS

ECOLE DE MUSIQUE						
Disciplines/Tarifs	1 élève		2ème élève		3ème élève	
Eveil musical (initiation et solfège) ou Ensemble*	128 €		90 €		52 €	
Instrument + Solfège 30mn/45mn	239 €	305 €	167 €	214 €	98 €	122 €
Instrument seul pour adulte 30mn/45mn	177 €	273 €	129 €	191 €	71 €	109 €
Instrument supplémentaire 30mn/45mn	144 €	177 €	103 €	123 €	60 €	71 €

- \*Elève ou Adulte pratiquant un instrument non enseigné dans l'Ecole
- Les cours à 45mn débutent à partir de la fin d'année du Cycle1
- La discipline la plus élevée sert de base
- Les enfants inscrits doivent être rattachés fiscalement à leurs parents

- **PRECISE** que la grille des tarifications sera applicable pour la rentrée scolaire de septembre 2017 et sera portée à la connaissance de toute personne s'inscrivant à l'Ecole de Musique.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites aux budgets des exercices considérés, à l'article 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

#### ❖ VIE SPORTIVE.

#### 17-05-SPO-01 TARIFS DU BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE – ANNEE 2017 / 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les tarifs des services communaux de la vie sportive, pour le Bassin d'Apprentissage Fixe, selon le tableau ci-dessous :

#### Ces tarifs sont applicables au 1er septembre 2017

Services Communaux de la Vie Sportive	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Entrées au Bassin d'Apprentissage Fixe, tarifs spécifiques</b>					
Pour les groupes hors Le Malesherbois : 1/2 tarif pour les membres du groupe et gratuité pour l'encadrement.					
Ecole des communes hors Le Malesherbois, la séance de 40 minutes	30,00	31,50	32,00	33,60	<b>34,30</b>
Ecole des communes hors Le Malesherbois, la séance de 40 minutes avec 1 maitre-nageur	73,00	76,70	78,00	81,90	<b>83,50</b>
Ecole des communes hors Le Malesherbois, la séance de 40 minutes avec 2 maitres-nageurs	95,00	100,00	102,00	107,10	<b>109,20</b>
<b>Cours de natation collectifs (1 heure par semaine) hors vacances scolaires</b>					
Ecole de natation, résident Le Malesherbois, par an	107,65	110,00	110,00	110,00	<b>112,20</b>
Ecole de natation, non résident Le Malesherbois, par an	137,55	142,00	145,00	145,00	<b>147,90</b>
Aquagym, par trimestre (10 séances minimum par trimestre)					



La priorité est donnée aux candidats qui résident Le Malesherbois lors de la constitution des groupes					
Résident Le Malesherbois, 1 séance par semaine	38,50	40,00	40,00	42,00	<b>42,80</b>
Résident Le Malesherbois, 1 séance					<b>5.10</b>
Non Résident Le Malesherbois, 1 séance par semaine	58,30	62,00	65,00	68,30	<b>71,70</b>
Non Résident Le Malesherbois, 1 séance					<b>8.60</b>

- **PRECISE** que ces tarifs seront portés dès à présent à la connaissance des personnes inscrites et seront applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices concernés au chapitre 70.

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

**17-05-SCOL-01      TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2017 / 2018.**

*Sortie de M. VALLADE.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (62 POUR ET 5 ABSTENTIONS) :

- **DECIDE** de reporter l'adoption des tarifs 2017 / 2018 pour le service de restauration scolaire de la Commune Nouvelle « Le Malesherbois » à la prochaine séance.

*Retour de M. VALLADE.*

**17-05-SCOL-02      MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (67 pour et 1 abstention) :

- **ADOPTE** le règlement de la restauration scolaire tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que ce règlement sera disponible à la Mairie et dans les locaux des services concernés ainsi que sur le site internet.

**17-05-SCOL-03      SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **FIXE**, pour l'année scolaire 2016/2017, le montant de la subvention accordée aux coopératives des établissements scolaires du Malesherbois à 15,00 euros pour les élèves des classes élémentaires et à 27,00 euros pour les élèves des classes maternelles.
- **DIT** que les effectifs pris en compte pour le calcul des subventions versées aux coopératives scolaires sont ceux connus à la date du 15 septembre 2016.
- **AUTORISE**, de ce fait, le versement aux coopératives des écoles du Malesherbois des subventions définies dans le tableau ci-dessous :

école	subventions
groupe scolaire Cassini	2 445
école élémentaire Château-Vignon	2 955
groupe scolaire Manchecourt	1 917
école élémentaire Mazagran	2 265
école maternelle Pagnol	2 970
école maternelle Prévert	2 133

- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.

**17-05-SCOL-04 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE MANCHECOURT POUR UN SEJOUR SCOLAIRE.**  
*Sortie de Mme LONGCHAMP.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (62 pour, 3 contre et 2 abstentions):

- **ACCORDE** à l'école de Manchecourt une subvention exceptionnelle de 30 € par enfant, soit un montant total de 810 €, pour le séjour organisé aux Caillettes.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget de l'exercice concerné.

*Retour de Mme LONGCHAMP.*

❖ **ENFANCE-JEUNESSE.**

**17-05-ENF-01 MISE EN PLACE DES PROTOCOLES MEDICAUX POUR LE MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la mise en place des protocoles médicaux pour le Multi-accueil Collectif et Familial, dont les projets sont annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ces protocoles.

**17-05-ENF-02 MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « ENVOLEE D'PLUMES ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils périscolaires et de l'accueil extra-scolaire, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** que ce règlement sera remis aux titulaires de l'autorité parentale et signés par leurs soins et consultable sur le site Internet.

**17-05-ENF-03 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le changement des horaires d'ouverture en période scolaire de l'ALSH « Espace Jeunes ».
- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH « Espace Jeunes 12-15 ans ».
- **DIT** que ce règlement sera remis aux titulaires de l'autorité parentale et signés par leurs soins et consultable sur le site Internet.

**17-05-ENF-04 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE D'UN VEHICULE DE TYPE MINIBUS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le document type « Convention de mise à disposition d'un véhicule type MINIBUS ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations sollicitant la mise à disposition du véhicule.

**17-05-ENF-05 FERMETURE DE LA STRUCTURE POINT INFORMATION JEUNESSE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **REPORTE** la décision relative à la fermeture du Point Information Jeunesse du Malesherbois, à l'issue de l'année scolaire 2016/2017, à la prochaine séance.

❖ **TRAVAUX.****17-05-TRAV-01 ATTRIBUTION DU MARCHÉ - « OPERATION D'AMENAGEMENT DU TROTTOIR POUR LA SECURISATION D'UN CHEMINEMENT DEPUIS LA GARE RER JUSQU'AU MUSEE DE L'IMPRIMERIE AVENUE DU GENERAL PATTON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (65 pour et 3 abstentions) :

- **DECIDE** de lancer le projet « d'aménagement du trottoir pour sécurisation d'un cheminement depuis la gare RER jusqu'au Musée de l'imprimerie avenue du Général Patton – Malesherbes - 45330 LE MALESHERBOIS ».
- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise SAS CRAMBES, représentée par Monsieur VIARD, et domiciliée 940, rue Duhamel du Monceau DADONVILLE BP 524 – 45305 PITHIVIERS Cedex pour les travaux d'aménagement du trottoir pour sécurisation d'un cheminement depuis la gare RER jusqu'au Musée de l'imprimerie avenue du Général Patton Malesherbes « Le Malesherbois » pour un montant de 92 623,50 H.T., soit 111 148,20 T.T.C.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette opération, après notification par le Conseil Départemental de la complétude du dossier et de la signature du Contrat.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, eau et assainissement des exercices concernés au chapitre 21.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire,  
  
**DELMIRA DAUVILLIERS**

